

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012

<b>Généralités</b>	Les présentes conditions générales (CGV) s'appliquent à toutes les offres, livraisons et prestations.
<b>Livraisons</b>	
⇒ <b>En général</b>	Le choix du moyen de transport s'effectue au gré du fournisseur. Le transport du matériel s'effectue dans tous les cas pour le compte et au risque de l'acheteur. Nous facturons les frais effectifs pour le port postal, le service des colis, le fret par rail et l'emballage. Pour le déchargement à l'aide de la grue du camion, nous facturons CHF 14.00 par mouvement de grue. Pour les palettes ou la manutention de palettes, nous facturons un supplément.
⇒ <b>Acier</b>	Pour les livraisons à partir d'une valeur marchande de CHF 300.00, nous livrons franco, hormis la participation aux frais de déchargement et de transport. Pour les livraisons d'une valeur marchande inférieure à CHF 300.00, nous percevons un forfait de transport d'au moins CHF 25.00 par lieu de déchargement, hormis la participation aux frais de déchargement et de transport. Pour les positions de plus de 14 m de longueur hors tout et/ou des largeurs hors tout supérieures à 2,50 m, un supplément forfaitaire d'au moins CHF 120.00 par chargement est facturé. Le fer à béton dès 16 mm de diamètre et d'une longueur < 50 cm est scié, prix du trait de scie CHF 2.00. Comme participation aux frais de transport (y compris la RPLP), nous facturons une part en pour-cent de la valeur de la facture, mais au moins CHF 25.00 par commande.
⇒ <b>Matériaux de construction</b>	Livraison du stock jusqu'à 999 kg = CHF 72.00; dès 1000 kg = CHF 72.00 par tonne; max. CHF 360.00 par livraison. En cas de livraison d'usine, nous facturons selon les conditions de livraison des fournisseurs. Les commandes enlevées à l'entrepôt sont assujetties à une majoration de manutention de 1,2% sur la valeur nette de la facture, mais au moins CHF 6.00.
⇒ <b>Centre artisanal</b>	Des conditions spéciales sont valables pour les livraisons du centre artisanal.
<b>Suppléments par pos.</b>	Pour rassembler et préparer chaque position de commande de notre assortiment d'aciers, nous facturons un supplément de commissionnement ou un supplément par position. Pour les listes d'acier à béton et de treillis soudé inférieures à 3 tonnes, nous facturons un supplément pour petites quantités de CHF 30.00 par liste.
<b>Petites commandes</b>	Le montant de facturation minimum s'élève à CHF 80.00, participation aux frais de transport incluse.
<b>Certificats de contrôle</b>	Pour chaque certificat de contrôle selon DIN 50049/2.2 ou 10204/2.2 ou norme ultérieure nous facturons CHF 20.00. Pour chaque certificat de contrôle selon DIN 50049/3.1B ou 10204/3.1B ou norme ultérieure nous facturons CHF 35.00.
<b>Conditions</b>	Nos factures sont payables à 30 jours net. La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas comprise dans nos prix. Nous nous réservons le droit, avant la livraison, de prendre des renseignements sur la solvabilité et de transmettre nos expériences en matière de paiements à des tiers, de débiter des intérêts moratoires pour les paiements en retard et de faire suspendre la livraison de commandes en cours jusqu'au paiement des créances échues, voire d'annuler la commande. La marchandise reste entièrement notre propriété jusqu'au paiement complet. L'acheteur est tenu de coopérer aux mesures nécessaires à la sauvegarde de la propriété. Les réclamations ne sont admises que si elles nous parviennent dans les 8 jours à dater de la livraison. Si elles sont fondées, nous avons le droit – à notre convenance – de remplacer la marchandise réclamée dans un délai raisonnable, de la réparer ou de rembourser le montant facturé. Aucune autre prétention de l'acheteur ne sera admise, notamment le droit à la réhabilitation, à une réduction de prix ou à des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit. De même, nous n'assumons aucune garantie si les matériaux ne conviennent pas pour l'utilisation prévue et nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages consécutifs à un traitement erroné, une mauvaise utilisation etc. Nous n'assumons aucune garantie pour les traitements de surface (par ex. zingage au feu, chromage, couche de fond ou primaire etc.). Tout changement de prix, d'assortiment et de dimensions demeure réservé en tout temps. Les délais de livraison sont indiqués sans engagement, nous rejetons toute prétention du fait de retards de livraison.
<b>Retours de marchandises</b>	Nous nous réservons le droit, après accord préalable avec l'acheteur, de reprendre de la marchandise. Pour tous les produits en acier, la diminution de prix est fixée selon notre convenance. Pour tous les autres produits, la diminution de prix s'élève au moins à 30% de la valeur de la marchandise, mais au minimum à CHF 80.00. Les fabrications spéciales, les pièces usinées, les articles non tenus en stock ou peu courants, les marchandises sales ou défectueuses ne sont pas reprises. D'éventuels frais de transport sont facturés au prix coûtant.
<b>Validité</b>	Les conditions générales de vente sont valables pour notre assortiment, sur la base des listes de prix en vigueur, et remplacent toutes les conventions antérieures. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes CGV en tout temps et sans préavis. Nos livraisons s'effectuent exclusivement sur la base de nos CGV. Les conditions d'achat de l'acheteur sont expressément rejetées. Elles ne nous obligent pas non plus si nous ne réitérons pas expressément notre opposition au moment de la conclusion du contrat. Nos CGV sont considérées comme acceptées au plus tard à la réception de la marchandise. Tout marché ou accord, en particulier dans la mesure où il change les présentes conditions, ne devient obligatoire que par une confirmation écrite de notre part. Ces conditions générales d'entreprise sont rédigées en langue allemande et française. En cas de litiges, la version allemande est déterminante.
<b>For juridique</b>	Le for juridique pour tout litige découlant de nos contrats, livraisons et prestations est celui du siège de notre société.